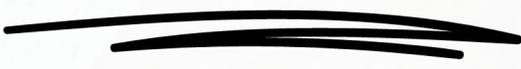


ENFIN !



Enfin une revalorisation qui soutient les psychiatres dans l'exercice de leur profession. Ces deux négociations conventionnelles, celle qui a été rejetée par l'ensemble des médecins, puis la suivante ont demandé un grand investissement au CA de l'AFPEP-SNPP. De ces multiples rencontres, avec AvenirSpé qui nous représentait, avec la CPAM en focus psychiatrie et surtout celle qui nous a été accordée en particulier, est issu ce résultat.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit que d'un rattrapage, la Psychiatrie est sinistrée.

Chaque rencontre institutionnelle a été l'occasion de le rappeler auprès de la CPAM, des députés à l'Assemblée Nationale, des ARS et autres... Ce fut aussi l'occasion de proposer des idées issues du terrain.

Chaque fois a été rappelé, qu'un patient n'est pas qu'un cerveau dysfonctionnant mais un sujet lié à son environnement, à son histoire. Un sujet exprimant son histoire génétique, épigénétique, anthropologique, familiale dans un contexte social et politique qui est le nôtre. Ceci est parfaitement validé par les données de la science, la modulation génétique est liée à l'environnement au sens large et la plasticité cérébrale permet des remaniements, c'est tout l'art des psychiatres de tenir compte de tous ces paramètres pour agir au mieux pour les patients.

Un de leur outil est la psychothérapie du psychiatre qui offre un cadre garantissant leur bon emploi et la possibilité d'offrir un soin sur mesure. C'est aussi ce qui fait l'attrait intellectuel du métier à défaut d'être le plus attractif financièrement. La relation humaine étant un puissant levier de changement.

Le métier de psychiatre ne peut se résumer à être qu'un guichet distributeur de « diagnostics-traitements » standardisés qui n'attire pas les vocations.

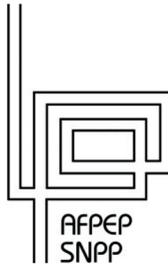
Faire entendre une autre « musique » que celle du tout rééducation par logiciels interposés demande un investissement constant pour les bénévoles que nous sommes. Pour que la Psychiatrie ait une âme, il convient d'en prendre soin.

Nous sollicitons donc votre aide, votre adhésion étant pour nous un engagement à porter votre voix, ce qui par ces temps de déni démocratique a son poids.

En vous remerciant de votre contribution, l'équipe du CA de l'AFPEP-SNPP vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'année 2025 la meilleure possible.

Béatrice GUINAUDEAU

Trésorière et Présidente d'honneur de l'AFPEP-SNPP



Syndicat National des Psychiatres d'Exercices Privés

Gomed - SNPP - 34, rue Laffitte – 75009 PARIS

Téléphone : 06 77 68 62 56

Site internet : www.afpep-snpp.org - courriel : info@afpep-snpp.org

COTISATION 2025

Docteur :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tel pro : Portable :

Email (**impératif pour recevoir la newsletter**) :

Année de naissance : Année d'installation :

- Exercice libéral Exercice médico-social
 Hospitalisation privée Hospitalisation publique

merci de cocher tous vos modes d'exercice

RÈGLE SA COTISATION A.F.P.E.P. – S.N.P.P. POUR 2025 :

- 1^{ère} année de cotisation ou 1^{ère} année d'installation : 100 €
 2^{ème} et 3^{ème} année d'exercice : 180 €
 4^{ème} année d'exercice et au-delà : 375 €
 Membres associés, membres de soutien à l'AFPEP : 125 €
 Retraité actif : 310 €
 Psychiatre ayant cessé d'exercer : 50 €
 Interne : 0 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du S.N.P.P.

En remplissant ce bulletin et en le renvoyant par la poste à l'adresse suivante :

Gomed -SNPP, 34 rue Laffitte, 75009 Paris

Par carte bancaire en ligne sur le site HelloAsso, rien de plus simple :

En se rendant sur le site helloasso.com, et sur l'onglet

rechercher une association : AFPEP Ou en scannant le qr code suivant :

Possibilité de règlement en plusieurs fois en adhérant avant le 15 février 2025

